

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

N° 17.950

François Hollande demain à La Réunion

Visite de la dernière chance pour ce changement

A 48 heures de l'arrivée de François Hollande à La Réunion, deux députés socialistes de notre île étaient auditionnés à l'Elysée. Cet épisode en dit long sur le caractère décisif de ce séjour et le niveau de sérénité régnant au sommet du pouvoir. Jamais un président de la République n'a suscité un tel espoir, et jamais les revendications des acteurs économiques n'ont été aussi fortes pour un changement. Les sujets de préoccupation des Réunionnais sous le seuil de pauvreté seront totalement absents, est-ce un premier signe du résultat auquel il faut s'attendre?



La cour de l'usine de Bois-Rouge sera-t-elle vide dans quelques années? Demain, les planteurs seront fixés.

La Réunion est un pays où la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. En 2012, les Réunionnais se sont fortement mobilisés pour assurer au candidat François Hollande 71% des voix au second tour. Ce score sans équivalent à ce genre d'élection montrait l'attente du changement et l'espoir. Comment expliquer cette mobilisation?

François Hollande s'était clairement positionné sur des sujets essentiels. Voici un rappel du discours tenu le 1er avril 2012 à Saint-Louis:

«Oui, il nous faudra aller vers le tram-train»

«Vous avez besoin d'infrastructures, vous souffrez plus que d'autres régions de France et d'Outre-mer de ce problème du prix des carburants ce qui a justifié un mouvement qui s'est produit au mois de février.

Eh bien oui, il nous faudra aller vers le tram-train, c'était un projet que vous avez lancé et il appartiendra au prochain président de lui donner toute sa place».

«Autonomie énergétique, autonomie alimentaire»

«J'ai pris des engagements sur l'autonomie. Cette île doit retrouver son autonomie énergétique. Au-delà de l'hydraulique, nous devons mettre la priorité sur le renouvelable, c'était le sens de mon déplacement à Saint-Louis. Une entreprise remarquable, qui allie la production énergétique, mais également la culture. Qui permet donc d'avoir des produits, des fruits, des légumes, et en même temps d'avoir une capacité de production d'électricité.

Donc nous avons là tout ce qu'il nous faut pour le développement de cette île, l'autonomie, autonomie énergétique, autonomie alimentaire».

«Avec nos amis du PCR, j'ai pris des engagements»

«Avec nos amis du Parti Communiste Réunionnais, j'ai pris des engagements. Le premier c'est de promouvoir l'emploi. Emplois aidés bien sûr, parce que c'est la première réponse mais elle ne suffit pas. Emploi dans le secteur privé, c'est nécessaire, et notamment tout ce qui tient à l'environnement, à la production d'énergie, mais aussi service à la personne, où il y a tant de besoins

pour l'enfance, le vieillissement, la dépendance.»

C'est sur la base de ce contrat que les suffrages réunionnais, notamment ceux des pauvres, se sont portés massivement sur le candidat sorti victorieux de la Primaire citoyenne de novembre 2011. Lors de ce scrutin préalable, il était arrivé en tête à La Réunion car il était soutenu par le PCR.

Victoire confisquée par des députés

Deux ans après la présidentielle, la victoire a été confisquée par 7 députés. Au lieu de défendre les intérêts du pays, ils ont choisi ceux du gouvernement.

Tram-train, autonomie énergétique et alimentaire, nouvelle politique de l'emploi: autant d'engagements que les députés auraient dû sans cesse rappeler au nouveau pouvoir. Ces projets sont en effet porteurs de milliers d'emplois. Mais c'est une autre voie que ces députés ont choisie. Ils ont laissé Paris reprendre l'argent du RSTA aux salariés les plus modestes. Ils ont fait la propagande pour le panier Lurel,

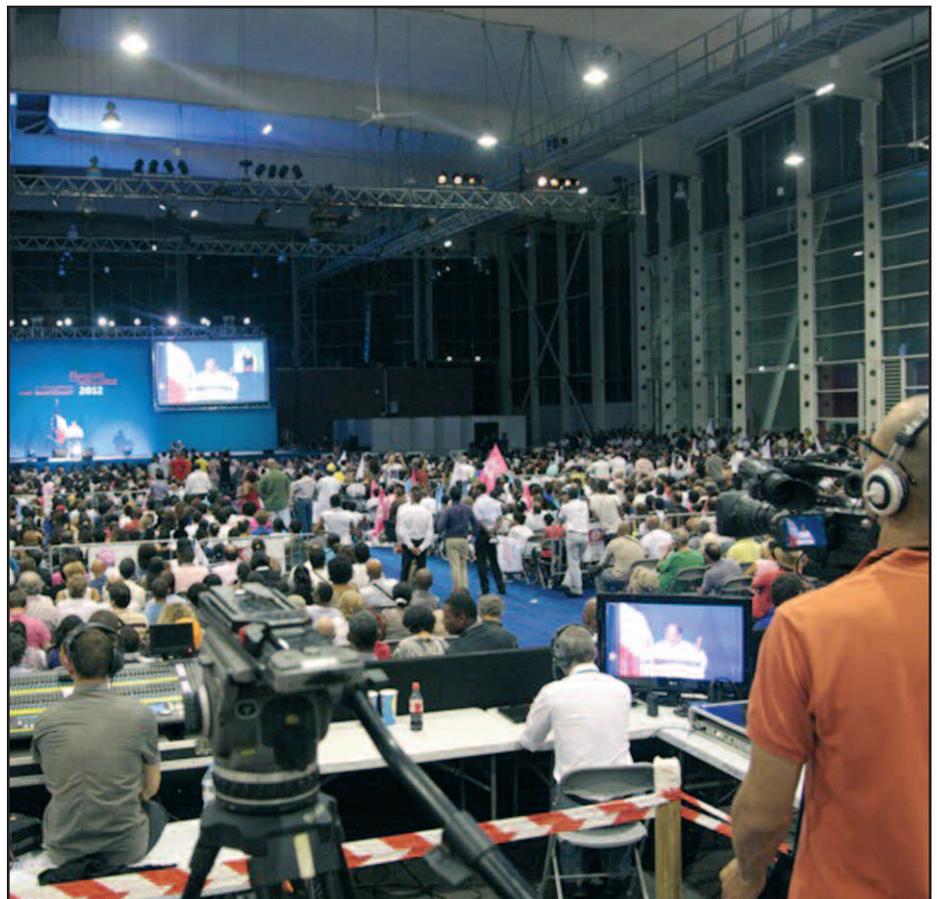
mais pendant que les prix de l'alimentation baissent en France, ils augmentent à La Réunion.

Pas étonnant donc que l'itinéraire concocté pour la visite du chef de l'Etat raisonne comme une récompense pour services rendus. François Hollande séjournera dans les 2 villes dirigées par un député PS, il ira à Saint-Denis, commune ayant donné deux députées au PS.

Lors du dernier scrutin, les couches populaires ont montré qu'elles ne croyaient plus à l'espoir de mai 2012. Sur fond d'abstention massive, le PS et ses alliés sont revenus à leur niveau habituel à La Réunion, environ 15% des suffrages. Demain, ce sont les acteurs économiques qui auront tous les éléments pour se positionner. Filière canne, sur-rémunération, octroi de mer sont autant de dossiers où François Hollande est attendu. Deux députés PS sont même venus à l'Élysée 48 heures avant la venue du chef de l'Etat pour une dernière opération de déminage.

Dans un peu plus de 24 heures, toutes les couches de la population sauront à quoi s'en tenir.

M.M.



La dernière visite de François Hollande était celle d'un candidat à la présidentielle.

Édito

Le temps de la responsabilité ?

Ce soir, François Hollande décolle de Paris pour le Sud-Ouest de l'Océan Indien. Dix heures plus tard, il se réveillera à La Réunion et non à l'Élysée. Il sera préoccupé par l'évolution du monde et la préparation de «la rentrée politique». En quoi ce déplacement dans l'Océan Indien sera-t-il source d'inspiration et d'innovation?

Tout d'abord, un événement inédit est venu bousculer une actualité mondiale linéaire et dominée par l'arrogante puissance américaine. Obama est obligé de monter au front pour tenter d'enrayer un mouvement de protestation contre l'assassinat d'un jeune par la police. Pour une fois, il n'y pas d'ennemi extérieur, réel ou imaginaire. Cette bavure policière a révélé l'état de décomposition sociale de la société américaine mais, surtout, la cristallisation de la question sociale autour du racisme anti-noir. Finie la diversion médiatique internationale, retour à la politique intérieure, réelle. Les Noirs se sentent trahis par celui qui a su utiliser la couleur de la peau pour se faire élire président. C'est parti pour durer. La démographie, les inégalités sociales et la ségrégation raciale amplifient le mouvement. D'ailleurs, on apprend que dans une génération l'Afrique hébergera un quart de la population mondiale. Huit fois la population des États Unis! On n'a pas fini de parler de l'Afrique, avec des répercussions dans tous les recoins du monde laissés dans l'obscurité par des médias blancs.

Hollande arrive justement dans la partie africaine de l'océan Indien que la France a colonisé. Une expérience positive a été initiée par des partis et organisations progressistes des Iles de l'Océan Indien afin de tenter de redresser les affres de l'esclavage et du colonialisme, en particulier, en faveur de la population d'origine africaine qui a payé un lourd tribut durant 3 siècles. La France aurait pu

prendre la tête d'un mouvement de solidarité envers cette initiative commune, elle a préféré une politique de défense des intérêts égoïstes hérités du passé. Les autres puissances se sont engouffrées dans la brèche, si bien qu'aujourd'hui, les échanges entre les îles ne représentent même pas 5% des échanges globaux. Même du temps de la colonisation, on n'avait pas un résultat aussi médiocre.

Pour l'avenir, les populations et les jeunes de nos pays qui ont subi des siècles de racisme doivent s'unir afin d'élaborer un projet de co-développement durable et solidaire qui pourrait recevoir le soutien des grandes puissances. La France peut prendre la tête d'un tel partenariat global en faisant prospérer l'initiative de Paul Vergès, un parlementaire originaire de la zone, à l'occasion de «Paris 2015». Rappelons qu'il préside l'ONERC depuis 12 ans. Ses travaux servent déjà de matrice aux politiques publiques françaises, il serait juste qu'ils soient mis également au service de nos populations voisines. C'est cela l'ère de la responsabilité: aucun groupe ne doit être exclu du progrès!

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

69^e année

DIRECTEURS DE PUBLICATION :

1944-1947 : Roger Bourdageau • 1947 - 1957 : Raymond Vergès • 1957 - 1964 : Paul Vergès • 1964 - 1974 : Bruny Payet • 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom • 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon • 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud • Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

RÉDACTION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
ÉMAIL RÉDACTION : temoignages@wanadoo.fr
SITE WEB : www.temoignages.re

ADMINISTRATION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
ÉMAIL AVIS, ABONNEMENT :
avis.temoignages@wanadoo.fr

Le président des Etats-Unis obligé d'intervenir après qu'un jeune ait été tué par un policier

La colère gronde à Ferguson

Depuis la mort de Michael Brown, le 9 août, abattu par un policier de six balles, dont une fatale à la tête, de violentes émeutes ont lieu dans la ville de Ferguson, dans le Missouri, aux Etats-Unis. Face à l'ampleur de la situation, le gouverneur de l'Etat, a fait appel à la Garde nationale.



Les militaires de la Garde nationale étaient déployés lundi soir, et aucun couvre-feu n'a été mis en place lundi, selon le gouverneur Jay Nixon, qui a indiqué que la mission des militaires était «limitée».

La «guerre aux citoyens»

Ces derniers devraient monter la garde autour du quartier général de la police, cependant, d'après un journaliste de l'Agence France Presse, près de 200 membres de la Garde nationale se sont équipés au QG. Des tireurs d'élite étaient postés sur les toits des commerces alentours. «Ils sont censés protéger les Américains, mais ils font la guerre aux citoyens non armés», s'est insurgé Ron Henry, un jeune Noir, interrogé par l'AFP.

Les violences de ces derniers jours contrastent avec l'hommage pacifique rendu à Michael Brown. Des centaines de personnes ont demandé «Justice pour Michael Brown». Le nouveau capitaine de la police Ron Johnson, qui a rejoint les manifestants, a cherché à apaiser les tensions en promettant rester «autant qu'il le faudra». Le président Barack Obama a indiqué avoir recommandé au gouverneur de faire un usage «limité» de cette force. «Je surveillerai dans les jours qui viennent qu'elle aide, plutôt qu'elle n'aggrave la situation», a-t-il prévenu, ajoutant que le ministre de la Justice Eric Holder se rendrait sur place mercredi. Au lieu d'apaiser la situation, la venue massive de ces policiers a exacerbé

les tensions. Bien que le président a réitéré son appel à la «retenue», ce dernier n'a pas exclu «l'utilisation de la force excessive par la police». Une force avérée lors de l'autopsie du jeune homme. Au moins «six balles ont atteint (Michael Brown), et deux ont peut-être re-pénétré» dans le corps, a déclaré Michael M. Baden, légiste de renom mandaté par la famille.

«Aucune trace» de lutte

Trois autopsies ont été demandées, l'une par les autorités locales, l'autre par la famille et une troisième par le ministre de la Justice afin de faire la lumière sur les circonstances de la mort du jeune homme. L'autopsie n'a relevé aucun résidu de poudre sur le corps de la victime de 18 ans et «aucune trace» de lutte.

D'après le légiste, cité par l'AFP, les quelques abrasions sur le corps étant attribuées à la chute sur la route. Les versions divergent, entre la police et les témoins sur place lors du drame. La police affirme que Michael Brown aurait tenté de se saisir de l'arme de service du policier qui l'a abattu. Une confrontation se serait engagée, au cours de laquelle ce dernier aurait été blessé au visage. Plusieurs témoins, dont l'ami de Michael Brown qui l'accompagnait, ont affirmé qu'il avait les mains en l'air.

Selon l'un des médecins légistes de la famille, la victime a été atteinte au sommet du crâne, cause de la mort.

C'est la balle qui a frappé au sommet du crâne, «alors qu'il se penchait en avant», qui a été fatale. De son côté, l'avocat de la famille de Michael Brown, Benjamin Crump, a résumé les principaux griefs de la communauté noire: la lenteur de l'enquête et la communication confuse de la police donnant l'impression d'accuser la victime. «On va regarder de près l'autopsie, le rapport balistique pour voir la trajectoire des balles, on saura qu'il s'est agi d'une exécution», a indiqué l'avocat. «Tous les témoins ont dit qu'il (Michael Brown) avait les mains en l'air et que la police a continué à tirer».

Un problème racial

Barack Obama a mis en garde les manifestants qui auraient recours à la violence: «Si je comprends les passions et la colère nées de la mort de Michael Brown (...) piller (des magasins) ou attaquer la police ne peut que contribuer à faire monter les tensions, cela affaiblit la justice plutôt que cela ne la renforce».

Concernant les inégalités raciales, au cœur de la contestation actuelle, Barack Obama a expliqué qu'un long chemin restait à parcourir avec des communautés «qui se retrouvent souvent isolées, sans espoir et sans perspectives économiques».

«Dans de nombreuses communautés, les jeunes gens de couleur ont plus de chances de finir en prison ou devant un tribunal que d'accéder à l'université ou d'avoir un bon emploi», a-t-il souligné. Cependant, ce dernier a tenu à mettre en avant les «progrès extraordinaires» réalisés sur cette question, toutefois «nous n'avons pas fait de progrès suffisants». Pourtant les tensions raciales restent vives dans cette ville, où la population est majoritairement noire et le police et ses dirigeants blancs.

Céline Tabou

Journée mondiale de l'aide humanitaire

Hommage aux travailleurs indispensables à la survie de millions de personnes

Mardi 19 août est «l'occasion de rendre hommage à ceux qui font face au danger et à l'adversité pour aider les autres», note le site des Nations Unies. L'année 2013 a été marquée par un nombre record de travailleurs humanitaires tués, blessés ou enlevés.

«C'est absolument révoltant», a affirmé le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon lors de la Journée mondiale de l'aide humanitaire, en hommage à la mémoire de 22 victimes d'un attentat commis le 19 août 2003 à Bagdad.

Selon le rapport des Nations Unies, publié mardi, le nombre d'humanitaires victimes d'incidents a été de 460 en 2013 (toutes organisations confondues, ONU, ONG et Croix-Rouge). Parmi eux, 155 ont été tués, 171 blessés et 134 kidnappés. En 2012, 274 incidents étaient recensés, un chiffre qui met en évidence la hausse du nombre de victimes de 66% par rapport à 2013.

Au-delà des travailleurs humanitaires, des millions de personnes dépendent de leurs aides. Irak, Pakistan, Cameroun, Afrique de l'Est et centrale, ces pays sont touchés par des conflits armés mais aussi les effets du changement climatique, qui nécessitent une aide humanitaire auprès des populations, en manque d'eau et de vivres. Quel est l'état de la situation dans ces zones?

Une aide «inadaptée» en Irak

En dépit, d'importants fonds injectés dans les efforts de secours, l'aide humanitaire fait encore défaut à des dizaines de milliers d'Irakiens, selon les organisations non gouvernementales (ONG). Problème de sécurité et retard de logistique bloquent près de 500 millions de dollars vendant d'Arabie Saoudite. Le 12 août, les Nations Unies ont décrété l'état d'urgence humanitaire de niveau trois en Irak, soit le niveau maximum.

En effet, depuis le début de l'année près d'1,2 million de personnes sont déplacées vers la Syrie et le Kurdistan, par les combats de l'État islamique (ex-État islamique en Irak et au Levant ou EIL). Des centaines de milliers de personnes ont besoin d'abris, de nourriture, d'eau et de soins médicaux. Face à l'ampleur de la situation, Amnesty International a critiqué les efforts de secours, indiquant que «l'aide internationale pour répondre au déplacement massif de civils dans les régions contrôlées par

l'EIL reste malheureusement inadaptée à ce jour».

Cameroun, situation extrêmement difficile

Selon les travailleurs humanitaires, les attaques menées par Boko Haram, milice islamiste radicale nigérienne, empêchent les opérations d'aide humanitaire dans la région camerounaise de l'Extrême-Nord, où des milliers de Nigériens sont venus trouver refuge. D'après les autorités locales de la région camerounaise de l'Extrême-Nord près de 25.000 Nigériens se sont réfugiés dans la région. Ces derniers et les communautés hôtes reçoivent de l'aide de la part des agences des Nations Unies au Cameroun, mais la situation reste difficile.

Jacques Roy, représentant du Programme alimentaire mondial (PAM) au Cameroun, a expliqué que «les déplacements sont plus dangereux qu'avant. Ce qui nous inquiète, c'est que nous savons que la sécurité alimentaire de la population locale va se détériorer parce que le commerce transfrontalier a été perturbé et que les prix des denrées importées ont augmenté. L'agriculture pourrait être affectée et il est fort possible qu'il y ait un nouvel afflux de réfugiés, ce qui accentuera la pression exercée sur la population locale».

Famine en vue en Afrique de l'Est et Centrale

Près de 20 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë en Afrique de l'Est et Centrale. Selon les ONG sur place, la plupart des personnes se trouvent à un niveau «de crise» ou «d'urgence». Les principaux pays concernés sont la Somalie, l'Ouganda, le Soudan du Sud, l'Éthiopie, la République centrafricaine (RCA), le Soudan, le Kenya, la République démocratique du Congo (RDC) et la Tanzanie.

Le Groupe de travail régional sur la sécurité alimentaire et la nutrition

(FSNWG), une instance multipartite dirigée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a expliqué que «la situation générale dans la région s'est détériorée très rapidement».

Le taux de malnutrition aiguë globale dépasse les 20%, principales dans les zones du Soudan du Sud, de la RCA, de la Somalie et du nord du Kenya, alors que le seuil d'urgence établi par l'Organisation mondiale de la santé est de 15%.

Le partage de données, une aide humanitaire cruciale

Le Pakistan est menacé par la fonte du glacier Hepar, à plus de 1.000 mètres d'altitude, et des glaciers dans la région, dont «la plupart rétrécissent, se retirant sur eux-mêmes», a expliqué Sajjad Ali, chercheur auprès de l'université internationale du Karakoram. Cette fonte des glaces menace les populations vivant dans la vallée de Nagar.

Des initiatives sont menées afin de collecter et de partager davantage de données sur le changement climatique. Celles-ci pourraient permettre aux scientifiques et aux décideurs politiques de mieux décider où construire des barrages, et ainsi protéger des millions de personnes en aval contre le risque d'inondations dévastatrices. Sajjad Ali a dénoncé la situation, «personne ne prend la peine d'étudier les choses à fond d'un point de vue scientifique», car «au lieu de cela, on se chamaille pour savoir s'il faut ou non construire des barrages [...]».

Ce dernier a indiqué que «les gens n'ont toujours pas réalisé qu'il existait une corrélation directe entre les hausses de température et le cycle hydrologique». L'objectif est d'adapter les politiques publiques aux données récoltées afin d'aménager le territoire.

Libre opinion

Plaidoyer auprès du Président de la République pour la suppression de l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution

Le Professeur Oraison vient de publier une Libre opinion demandant au président de la République la suppression d'une disposition de la Constitution empêchant les Réunionnais de disposer d'un pouvoir législatif et réglementaire, à la différence des autres départements d'outre-mer. Voici son contenu, avec des inter-titres de «Témoignages».



Le Professeur Oraison.

Dans son discours de politique générale du 7 avril 2014 et sous votre haute responsabilité, Monsieur le Président, le Gouvernement de Manuel Valls semble vouloir aller très loin et très vite dans le sens des réformes institutionnelles. Afin d'élaguer le kafkaïen «mil-feuille administratif» dans un souci de visibilité, il envisage de réduire de moitié le nombre des régions métropolitaines d'ici 2017 et de supprimer les 101 départements à l'horizon 2020. À l'aube d'une ère nouvelle en matière de décentralisation, il apparaît évident, Monsieur le Président, qu'une réforme structurelle s'impose également à La Réunion pour contribuer à résoudre le grave problème de l'emploi des jeunes.

Trois entités ultramarines - dont un nouveau DOM (Mayotte) et deux DOM originaires sur quatre (la Guyane et la Martinique) créés par la loi de départementalisation du 19 mars 1946 - sont déjà dotées d'une collectivité territoriale unique pour la gestion de leurs régions monodépartementales respectives. Afin d'agir avec une efficacité toujours plus grande, les deux dernières régions monodépartementales instituées en 1982 - la Guadeloupe et La Réunion - devraient aussi s'engager sur cette voie, en application de l'article 73 de la Constitution de la Ve République qui, depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, fixe

le nouveau statut des départements et des régions d'outre-mer.

«Une révision de la Constitution s'impose»

C'est le point de vue exprimé le 4 octobre 2012 par le sénateur Paul Vergès à l'occasion des États généraux de la Démocratie territoriale, organisés au Palais du Luxembourg. Après avoir constaté que La Réunion est une région monodépartementale depuis l'entrée en vigueur de la loi de décentralisation du 31 décembre 1982 avec tous les effets négatifs qu'un tel statut comporte, le Président d'honneur du PCR a déclaré que, dans l'intérêt bien compris de La Réunion, «il nous faut donc faire comme en Martinique et en Guyane, qui ont opté pour une collectivité territoriale unique».

Depuis le vote de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 qui permet désormais aux collectivités territoriales ultramarines - nommément désignées dans l'article 72-3 de la Constitution - d'obtenir des statuts «à la carte», les réformes statutaires concernant ces collectivités, y compris celles de la région monodépartementale de La Réunion, relèvent désormais de deux articles de la Constitution: l'article 72-4, alinéas 1 et 2, et l'article 73, alinéa 7. Cependant, avant même le recours obligé à ces clauses pour la création d'une indispensable collectivité territoriale unique à La Réunion, nous sommes convaincus, Monsieur le Président, qu'une révision de la Constitution s'impose.

Ce qui est appliqué, sauf à La Réunion

Pour que les responsables élus de la future collectivité territoriale unique

de La Réunion aient les mêmes compétences que leurs homologues guyanais et martiniquais, il faut en effet que soit mis fin, au préalable, à l'amendement constitutionnel déposé par Jean-Paul Virapoullé, à l'époque sénateur-maire UMP de Saint-André, et qui, après avoir été adopté par le Parlement, vise à restreindre, dans un alinéa cinquième de l'article 73 de la Constitution, l'ampleur de la décentralisation à La Réunion, alors même que cette réorganisation administrative a été souhaitée et obtenue dans les autres DOM originaires, y compris celui de la Guadeloupe.

Après avoir posé le principe selon lequel «les lois et règlements sont applicables de plein droit» dans les régions et les départements d'outre-mer, l'alinéa 1er de l'article 73 de la Constitution précise que ces lois et règlements «peuvent faire l'objet d'adaptations tenant aux caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités». Cet alinéa n'est en rien original dans la mesure où il était déjà, pour l'essentiel, contenu dans le texte initial de la Constitution du 4 octobre 1958. D'emblée, il est apparu logique au Constituant que le droit commun métropolitain puisse faire l'objet de mesures d'adaptation outre-mer pour tenir compte des situations locales spécifiques. C'est dire que l'alinéa 1er a vocation à s'appliquer, aujourd'hui comme hier, dans tous les DOM, y compris celui de La Réunion. Il en est de même, au demeurant, de l'alinéa 2 de l'article 73, bien que celui-ci soit plus novateur comme on peut le constater dans sa version actualisée par la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008: «Ces adaptations peuvent être décidées par ces collectivités dans les matières où s'exercent leurs compétences et si elles y ont été habilitées, selon le cas, par la loi ou par le règlement».

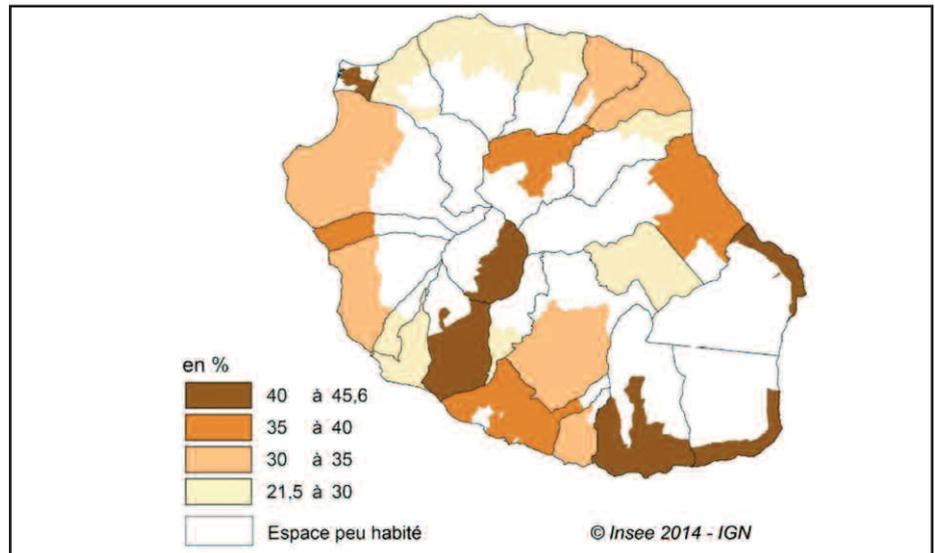
«Un problème de conscience au sénateur Jean-Paul Virapoullé»

En revanche, l'alinéa 3 de l'article 73 de la Constitution a, semble-t-il, posé un problème de conscience au sénateur Jean-Paul Virapoullé par son contenu. Le voici: «Par dérogation au premier alinéa et pour tenir compte de leurs spécificités, les collectivités régies par le présent article peuvent être habilitées, selon le cas, par la loi ou par le règlement, à fixer elles-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi ou du règlement». Par cette disposition, le Constituant reconnaît ainsi aux départements et aux régions d'outre-mer un véritable pouvoir législatif et réglementaire à la suite d'une habilitation émanant, selon le cas, du Parlement ou du Gouvernement dans une série de matières énumérées a contrario.

Afin d'éviter tout risque de dérapage, des «verrous» ont en effet été prévus par l'article 73 dans un alinéa 4, ainsi rédigé: «Ces règles ne peuvent porter sur la nationalité, les droits civiques, les garanties des libertés publiques, l'état et la capacité des personnes, l'organisation de la justice, le droit pénal, la procédure pénale, la politique étrangère, la défense, la sécurité et l'ordre publics, la monnaie, le crédit et les changes, ainsi que le droit électoral». Mais ces garde-fous n'ont pas paru suffisamment convaincants au sénateur Jean-Paul Virapoullé. Aussi, celui-ci a-t-il jugé bon de déposer un amendement constitutionnel - l'amendement n° 85 - que l'on peut qualifier d'amendement «conservateur», dès lors qu'il vise à compléter l'article 73 de la Constitution par l'adjonction d'un alinéa supplémentaire - l'alinéa 5 - avec pour objectif principal d'écartier la possibilité des «lois pays» sur le territoire de La Réunion car de telles lois comportent, selon Jean-Paul Virapoullé, une sérieuse «menace d'autonomie législative», elle-même considérée par le sénateur «comme l'antichambre de l'indépendance».

«Véritable hérésie constitutionnelle»

Adopté par le Parlement après de nombreuses péripéties et malgré la désapprobation nettement affichée par Mme Brigitte Girardin, alors ministre en charge des outre-mer, l'amen-



Sans des mesures adaptées, comment lutter contre le chômage? Cette carte montre que cela concerne toutes les communes, et que les taux sont bien plus importants qu'en France. (Source: INSEE recensement de la population 2011)

dement n° 85 a conduit à l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution, ainsi rédigé en des termes autant lapidaires que péremptoirs: «La disposition prévue aux deux précédents alinéas n'est pas applicable au département et à la région de La Réunion».

En vérité, l'alinéa 5 de l'article 73 est une véritable hérésie constitutionnelle. Il n'aurait jamais dû être voté par le Parlement dans la mesure où il vise à pétrifier ad vitam æternam, contre la logique et le bon sens, le statut départemental dans le seul DOM de La Réunion. C'est dire qu'une révision ciblée de la Constitution s'impose par recours au Parlement convoqué en Congrès à Versailles - sur la base de son article 89, alinéa 3 - pour le supprimer, dès lors qu'il traduit, selon la formule de Mme Brigitte Girardin, un «manque de confiance manifeste» à l'égard des Réunionnais et de leurs élus.

Deux propositions de loi constitutionnelle

Cette révision constitutionnelle est un préalable à la création d'une collectivité territoriale unique destinée à se substituer à la région et au département de La Réunion. Elle est en outre nécessaire si l'on veut que les responsables réunionnais aient les mêmes compétences et responsabilités que leurs homologues guadeloupéens, guyanais et martiniquais. Elle est enfin et surtout impérative si l'on veut que les élus de La Réunion soient dotés d'une capacité d'initiative effective sur leur île et exercent enfin un vérita-

ble pouvoir législatif et réglementaire par habilitation, selon le cas, du Parlement ou du Gouvernement dans une série de matières hautement stratégiques comme l'énergie, l'enseignement et la culture, la fiscalité, les transports publics des passagers et des marchandises, la protection de l'environnement terrestre et marin et - aujourd'hui la priorité des priorités - l'emploi des jeunes actifs.

C'est précisément dans cette optique bien précise que deux propositions de loi constitutionnelle destinées à doter La Réunion des mêmes prérogatives ou «outils juridiques» que la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique ont récemment été déposées au Parlement: la première au Palais du Luxembourg par le sénateur communiste Paul Vergès, le mercredi 10 avril 2013, et la seconde au Palais Bourbon par la députée socialiste Ericka Bareigts, dès le lendemain. Ces initiatives réunionnaises concordantes visent à obtenir la suppression pure et simple de l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution au motif qu'il crée une discrimination injustifiée dans les prérogatives reconnues aux collectivités ultramarines départementalisées en 1946.

Voici donc enclenchée la réforme constitutionnelle qui doit être un préalable et seulement un préalable à la création d'une collectivité territoriale unique et efficiente à La Réunion. Aidez-nous, Monsieur le Président, à faire en sorte qu'une telle réforme se concrétise le plus tôt possible.

André Oraison
Professeur des Universités

Otè!

Késtyonn lénèrji, nou lé pa mète de nou !

Mi koné pa kosa sa i fé azot kan zot i majine la kantité larjan La Rényon i dépan pou fé vnir bann produi pétrolyé é kan zot i oi some larzan-la i goumant zour-an zour: mi souvien l'ané 2010 té i parl sink-san milyon l'éro. Astèr, katran apré i parl so kou isi sète-san milyon l'éro. Na z'afèr pou fé avèk sa é i trouv pa sa sou la pate shoal é késtyonn galé moïn na konm l'inprézyon na pi d'trézor dsou bann galé La Rényon. Mé na in n'afèr i fatig amoin ankor plis. Kosa i lé d'apré zot?

Sé kan mi lir in pé partou avèk kosa i fé roul loto koméla, é avèk kosa i fé léstrésité. Alon pa parl solèy, alon arète parl lo van, ni pé tras i tré dsi lénèrzi la mèr, é mèm dsi l'énerji volkan...sa sé dé shoz ni koné, mé na d'zafèr lé pli partikilyé ankor. Pars figir azot, mi sort lir in nouvèl dsi l'Otrish, sak banna i fé dann in vil i apèl Amstetten... Figir azot la-ba i ramas lo tyède sansa domi-sho i sort dsou bann lavabo, dsou l'évyé é mèm dann kabiné. kosa i fè èk sa d'apré zot? i shof bann mézon dann l'ivèr, é i klimatiz dann l'été. Ankor in n'ot afèr, so kou isi dann Londres, la kapital l'Anglètèr: i ramas luil fritir pou fé roul bann taxi é san tardé i sava fé lo pli gran santral éléktrik nana dsi la tèr, si tèlman nana montagn la grès dann bann zégou. Sé dir azot, si isi, nou lé apré gaspiyé, nou lé apré rann nout léspri parès pars nou nana lénèrji dsou la min é ni abandone sa pou alé rode sharbon, rode pétrol, rode lo gaz galman. k'i sort loin épi k'i kout shèr é sirtou ké nou na poin par nou mèm.

In tan té apré travay dann l'idrojène, té apré propoz anou rosikl bann soumarin nikléèr. Na mèm inn-dé kandida zéléksion té apré kalkil fé in l'izine nikléèr dann Lo Por. In tan té i fé épi téi défé bann kandida zéléksyon réjyonal pars d'apré sak i di téi vé mète in taks pou inport sharbon, in taks pou fé vni lo gaz épi lé z'ot produi pétrolyé. Mèm ké lété an projé mète bann plak solèr dsi la rout tamarin. Sé dir azot si tousala lé pa apré mète anou an kolèr pars dan sète afèr ni konpran bien nou lé pa mète de nou, nou la poin lo droi shoizir.

Justin